



L'AFCAM ET L'USEP PARTAGENT L'AMBITION DE FORMER
DES SPORTIFS LOYAUX ET DES SPECTATEURS LUCIDES QUI VIVENT DES
RENCONTRES SPORTIVES, ET PARTICIPENT OU ASSISTENT À DES
MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS UN ESPRIT DE FRATERNITÉ.

ÊTRE SPORTIF USEPIEN, C'EST...

- Se conformer aux règles du jeu.
- Respecter les décisions de l'arbitre.
- Respecter adversaires et partenaires.
- Être loyal dans le sport et dans la vie.

D'après le Code du sportif (USEP - APSVFP)



ÊTRE ARBITRE OFFICIEL, C'EST...

- Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions.
- Être respectueux de tous les acteurs de la compétition : joueurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, médias, officiels.
- Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances dans et au dehors de l'aire sportive.

D'après le Code de déontologie des arbitres (AFCAM)

Quand un enfant participe à une rencontre sportive USEP, il joue, il arbitre, il observe... Mettre l'enfant en situation d'arbitre, c'est favoriser la compréhension fondamentale du jeu et de ses règles, de l'activité dans toutes ses composantes.

L'arbitre, en tant que garant des règles de jeu, est au service de celui-ci. Il permet son organisation dans un espace-temps respectueux des individus et de l'activité. Quand elle est reconnue et valorisée, cette fonction favorise **le vivre ensemble**, principe fondateur de **la laïcité**.

Jouer, arbitrer, être spectateur contribue à la construction d'une culture sportive commune, à **l'ouverture au monde**. Initier les enfants à l'arbitrage renforce l'image positive et **le respect** de l'arbitre face aux dérives liées aux enjeux ou aux tentatives d'influence.

S'ASSOCIER

- **La rencontre, c'est une multitude de moments de vie partagés**

L'arbitrage, c'est l'affaire de tous.

Il se respecte et se discute en dehors du temps de jeu.

- **La rencontre, c'est un espace associatif spécifique**

La règle se définit ensemble.

Elle évolue jusqu'à accord entre les parties.

PRATIQUER

- **La rencontre, c'est la pratique d'activités variées en continuité de l'EPS**

L'arbitrage fait partie du jeu. Il permet à tous, joueurs et spectateurs, de progresser dans la compréhension du jeu. En s'exerçant et en expérimentant avant la rencontre, chaque enfant pourra exercer en toute **liberté** le choix d'arbitrer s'il le souhaite le jour de la rencontre.

- **La rencontre participe à la construction d'un citoyen sportif**

L'enfant - arbitre est identifiable, visible, reconnu, respecté, valorisé.

S'ORGANISER

- **La rencontre sportive USEP, c'est un projet sportif et éducatif**

Arbitrer fait partie de la construction de la culture sportive.

- **La rencontre sportive USEP met en actes la continuité éducative**

Apprendre, expérimenter, être arbitre officiel demande une continuité du **respect** de la place de l'enfant et de l'exemplarité de tous les adultes.

L'ARBITRE

- Il intervient directement dans l'action de jeu.
- C'est le garant des règles et de l'enjeu du jeu.

LE JUGE

- Il regarde et n'intervient pas dans l'action de jeu.
- Il signale, note et porte une appréciation.

ARBITRAGE ET JUGEMENT

L'arbitrage et le jugement s'entendent pour toutes les activités physiques et sportives mais apparaissent aussi dans les jeux spontanés des enfants de l'école primaire.

Ils ont une signification différente en situation d'apprentissage ou en compétition officielle.

Durant l'apprentissage, il doit toujours y avoir la possibilité de demander un avis extérieur en cas de litige ou de différend entre les parties (joueurs ou équipes de joueurs).

LE RAPPORT À LA RÈGLE

L'apprentissage est l'occasion d'appliquer, s'approprier, faire évoluer et co-construire des règles. Leurs évolutions et leurs adaptations sont des moyens pertinents pour favoriser l'équité dans la pratique des plus jeunes.

Afin de conforter l'enjeu de l'activité en reconnaissant l'hétérogénéité des publics, une approche éducative peut choisir de ne pas avoir les mêmes règles pour tous au même moment. Au-delà de la contrainte posée, la règle est alors facilitatrice.

LA PRISE DE DÉCISION

Dans le monde fédéral, l'arbitre et le juge ont un pouvoir sur le jeu mais aussi sur les participants (sanctions, exclusions).

Afin de réduire les risques de discrimination et pour faire vivre les valeurs **d'égalité**, l'enfant qui arbitre ou qui juge n'a pas de pouvoir direct sur les individus mais seulement sur le jeu.

La décision de l'arbitre ou du juge est rapide et non contestable. Une analyse après coup peut être conduite avec les enfants dans une visée éducative.

Apprendre à arbitrer se construit dès l'école maternelle par la connaissance et le respect de la règle ainsi que par la reconnaissance du statut de l'arbitre. Progressivement, cet apprentissage se réalise dans des situations de plus en plus complexes mobilisant des compétences individuelles qui s'expriment dans un environnement favorable. L'image souvent négative associée à l'arbitre et à l'arbitrage dans les médias ou le sport professionnel impose une réflexion critique et formatrice reposant sur l'analyse de l'erreur et la reconnaissance de l'arbitre, acteur du jeu, mais également apprenant la complexité de sa tâche.

Ces apprentissages scolaires (en EPS et en lien avec l'enseignement moral et civique) s'enrichissent par la pratique Usepienne. Ils s'expriment lors des rencontres sportives USEP et s'épanouissent dans la pratique sportive et associative. On y lit la continuité éducative d'une éducation formelle à l'école, d'une éducation informelle avec la famille et lors des loisirs, d'une éducation non formelle, en particulier celle mise en œuvre par l'USEP.

ARBITRER, C'EST ACQUÉRIR DE NOUVELLES COMPÉTENCES

- Des connaissances : les règles de l'activité, les gestes et/ou langages adaptés, etc.
- Des capacités : observer, agir vite, communiquer gestuellement ou oralement (exprimer puis expliquer voire questionner), interpréter et oser décider (individuellement ou collectivement), gérer l'inattendu, s'imposer, s'exposer et prendre des risques, etc.
- Des attitudes : gérer ses émotions, rester neutre, faire preuve de probité, avoir le sens des responsabilités vis-à-vis des autres, avoir conscience des droits et des devoirs, manifester du respect...

CONSTRUIRE ET CULTIVER LE RESPECT DE L'ARBITRE

- Un statut dans l'organisation sportive : l'arbitre est le garant des lois du jeu ; il a une tenue spécifique, des outils appropriés et utilise des gestes codifiés.
- Un acte collectif, non solitaire, totalement interdépendant de l'action des autres joueurs.
- Des décisions indiscutables pendant la phase de jeu, mais qui font l'objet de réflexion et d'échanges différés pour expliciter les actes et les décisions afin de créer les occasions de progrès.
- Un enjeu éducatif par le choix des dispositifs, la prise en compte du temps nécessaire aux apprentissages, l'occasion de débats...

UN APPRENTISSAGE NÉCESSAIRE, UNE PRÉPARATION INDISPENSABLE

- L'arbitrage fait l'objet d'un apprentissage par tous, même si le jour de la rencontre chacun conserve **la liberté** de choix et la possibilité d'exercer effectivement cette responsabilité.
- Les progrès dans le jeu et dans l'arbitrage sont intimement liés à l'acquisition de connaissances, de capacités et d'attitudes qui sont ainsi confortées.
- Pour envisager d'arbitrer le jour de la rencontre, l'enfant est averti des modalités de l'organisation.
- Permettre à l'enfant d'arbitrer nécessite de réfléchir et d'anticiper les modalités d'accompagnement pour qu'il soit en mesure d'assumer ce rôle.

UNE EXPÉRIENCE VÉCUE

- Le jour de la rencontre, l'arbitrage par les enfants est expliqué et doit être accepté de tous (adultes et enfants).
- Les arbitres sont identifiables, les règles sont connues et partagées par tous.
- Le positionnement de l'arbitre est indiscutable pendant le match et peut-être analysé, débattu dans un temps différé.
- C'est une occasion de tutorat, d'accompagnement par des pairs, des adultes, des experts dans une perspective de formation.

UNE ANALYSE, DES PERSPECTIVES

- Après la rencontre, le débat s'instaure autour de l'arbitrage à partir de l'expérience vécue. Il motive les remédiations et de nouvelles mises en projet.
- L'expérience de l'arbitrage peut faire l'objet de prolongements dans l'environnement sportif en fonction des questionnements des enfants (public et médias, fair-play, enjeu, triche, justice, équité et éthique, rapport à la règle et à la loi, exercice et abus du pouvoir...).
- Être arbitre se valorise, se valide et peut être reconnu dans le monde sportif fédéral.

UN CLIMAT SEREIN

Le jour de la rencontre, des adultes nombreux (enseignants, éducateurs sportifs, animateurs, parents, etc.) aux rôles et statuts différents (organiseurs, accompagnateurs, spectateurs...) doivent contribuer à l'instauration d'un climat serein par le contrôle de soi, la gestion des émotions, le **respect** de la place de chacun, en particulier, celle de l'enfant qui arbitre.

DES ADULTES RESPONSABLES

Ils mesurent et sont les garants des enjeux éducatifs de la rencontre en permettant l'engagement, le développement du potentiel et le plaisir des enfants qui exercent les missions d'arbitre ou de juge :

- comme dans le quotidien de l'acte éducatif, ils font preuve de bienveillance, ils mettent en confiance, ils soutiennent, ils rassurent, ils régulent, ils encouragent ;
- conscients de ce que le pouvoir donné à l'arbitre modifie les relations entre enfants, ils considèrent l'enjeu et la prise de risque qu'il représente ;
- ils accompagnent, adaptent les situations, supervisent le déroulement de l'activité sans se substituer aux enfants mais en créant et en entretenant les conditions d'une action sereine, apaisée et effective de tous.

Cette responsabilité des adultes présents nécessite une information préalable de tous, une attention renouvelée des organisateurs, voire une formation.

**DANS TOUS LES CAS,
LA POSTURE DE CHAQUE ADULTE
DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE**

L'USEP ET L'AF CAM AFFIRMENT QUE L'APPRENTISSAGE DE L'ARBITRAGE PAR LES ENFANTS EST UNE STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE PERTINENTE POUR UN ACCÈS À LA COMPRÉHENSION DE LA RÈGLE, DU RÈGLEMENT ET PLUS TARD DE LA LOI.

L'USEP ET L'AF CAM VISENT ENSEMBLE À FAIRE COMPRENDRE À TOUS COMMENT, AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, DES VALEURS COMMUNES FAVORISENT UN VIVRE ENSEMBLE HARMONIEUX.



L'USEP : l'Union sportive de l'enseignement du premier degré est la fédération sportive scolaire des écoles primaires publiques et le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'enseignement. Elle s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire qui vise à former de jeunes citoyens sportifs.

www.u-s-e-p.org



L'AF CAM : l'Association française du corps arbitral multisports, fondée en 1985, a pour objet de représenter, promouvoir et développer les fonctions d'arbitres et de juges dans toutes les disciplines sportives.

www.arbitre-afcam.org

DES RESSOURCES

- Outils pédagogiques de l'USEP : Passeport USEP, P@rcours sportif, Rebonds et compagnie, Remue-méninges, Blasons respect et partage...
- Charte de déontologie des arbitres AFCAM.